

CGV-050917
UNIVERSITÉ DE MONCTON
178^e séance du
CONSEIL DES GOUVERNEURS
Le 17 septembre 2005
de 8 h 30 à 12 h 10
Musée du Madawaska
Campus d'Edmundston

PRÉSENCE

| | | | |
|--|---|---|-----------------------|
| Pauline Banville-Pérusse | Nord-Ouest | Chadia Moghrabi | Professeure (Moncton) |
| Lise Bastarache | Extérieur du NB (Candiac) | Gaston Poitras | Extérieur des régions |
| Daniel Bélanger | Professeur (Edmundston) | André G. Richard | Sud-Est |
| Jeannot Castonguay, président | Nord-Ouest | Kevin Roussel | Étudiant (Edmundston) |
| Raymond Chiasson | Nord-Est | Pauline Roy | Nord-Est |
| Louis R. Comeau, chancelier | U de M | <u>Invités et invitées</u> | |
| Aubrey Cormier | Atlantique (IPE) | Paul Albert, vice-recteur | Edmundston |
| Annie C. Daneault | Nord-Ouest | Paul-Émile Benoit, directeur, Service des communications | Moncton |
| Conrad Ferguson | Extérieur des régions | Neil Boucher, vice-recteur, enseignement et recherche (VRER) | U de M |
| Jean-Guy Finn | Extérieur des régions | Nassir El-Jabi, vice-recteur, administration et ressources humaines (VRARH) | U de M |
| Yvon Fontaine, recteur et vice-chancelier | U de M | Colette Landry Martin, secrétaire générale (SG) | U de M |
| Raymond Gionet | Association des anciens, anciennes et amis (Shippagan) | Marie-Paule Martin, secrétaire d'assemblée | Moncton |
| Daniel Hétu | Professeur (Shippagan) | Jocelyne Roy-Vienneau, vice-rectrice | Shippagan |
| Cédric Landry | Étudiant (Shippagan) | | |
| Alida Léveillé-Brown | Nord-Est | | |

ABSENCE MOTIVÉE : Simone Comeau-Geddry, Paul D'Astous, Robert Després, Brian Gallant, Ronald LeBreton et Liette Dumas-Sluyter

ABSENCE : Ludger Blier

TABLE DES MATIÈRES

| | Page |
|--|------|
| 1. OUVERTURE | 4 |
| 2. MINUTE DE RECUEILLEMENT | 4 |
| 3. ACCUEIL DES NOUVEAUX MEMBRES | 4 |
| 4. CONSTATATION DE LA RÉGULARITÉ DE LA CONVOCATION | 4 |
| 5. VÉRIFICATION DU DROIT DE PRÉSENCE | 4 |
| 6. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR | 4 |
| 7. CORRESPONDANCE | 4 |
| 7.1 Lettre de Michèle L. Caron et réponse de la secrétaire générale | 4 |
| 7.2 Lettre de Paul Deguire | 4 |
| 7.3 Lettre des associations AEUM, APAPUM et ATTUM | 4 |
| 8. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL CGV-050618 | 5 |
| 9. AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL (CGV) | 5 |
| 9.1 Projet de vérification : État des infrastructures physiques | 5 |
| 9.2 Formation médicale | 5 |
| 9.3 Régimes de retraite | 6 |
| 10. RAPPORT DU RECTEUR ET VICE-CHANCELIER | 6 |
| 11. OBJECTIFS DE L'ÉQUIPE DE DIRECTION | 6 |
| 12. RÉCEPTION DES PROCÈS-VERBAUX CEX-050618 (extraordinaire) ET CEX-050829 | 8 |
| 13. AFFAIRES DÉCOULANT DES PROCÈS-VERBAUX (CEX) | 8 |
| 13.1 CEX-050618 (extraordinaire) | 8 |
| 13.2 CEX-050829 | 8 |
| 13.2.1 Lettre de Michèle L. Caron et réponse de la secrétaire générale | 8 |
| 13.2.2 Lettre de Paul Deguire | 8 |
| 13.2.3 Demande du Comité de retraite du régime de pension des professeures, professeurs et bibliothécaires de l'Université de Moncton | 8 |
| 13.2.4 Médaille d'honneur | 8 |
| 14. RÉCEPTION DU PROCÈS-VERBAL CCJ-050516 | 9 |
| 15. AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL (CCJ) | 9 |
| 15.1 Évaluation du programme de Baccalauréat en sciences forestières | 9 |
| 15.2 Évaluation du programme de Baccalauréat en sciences et technologie des aliments (biotechnologie) | 11 |
| 15.3 Évaluation des programmes de sociologie | 11 |
| 15.4 Abolition du Certificat en administration du personnel de type B | 13 |
| 15.5 Abolition du programme de Baccalauréat en gestion des pêches | 13 |
| 16. CRÉATION D'UN INSTITUT | 13 |
| 17. MODIFICATIONS À LA LOI SUR L'UNIVERSITÉ DE MONCTON | 13 |
| 18. NOMINATION | 14 |
| 18.1 Secrétaire générale | 14 |

| | | |
|------|--|---------|
| 19. | RAPPORT DU COMITÉ DE GOUVERNANCE : NOMINATIONS À DES COMITÉS DU CONSEIL DES GOUVERNEURS | 14 |
| 19.1 | Comité d'appel pour cause disciplinaire majeure | 14 |
| 19.2 | Comité de finance : présidence | 15 |
| 19.3 | Comité de vérification | 15 |
| 19.4 | Comité de vérification : présidence | 15 |
| 19.5 | Comité de placement | 15 |
| 19.6 | Comité de gouvernance | 15 |
| 19.7 | Lettre des associations AEUM, APAPUM et ATTUM | 15 |
| 20. | RAPPORT SUR LES INSCRIPTIONS | 16 |
| 21. | SUIVI DE LA RÉUNION DU SÉNAT ACADÉMIQUE SAC-050819 | 16 |
| 22. | AFFAIRES NOUVELLES | 16 |
| 23. | PROCHAINE RÉUNION | 16 |
| 24. | CLÔTURE | 16 |
| | DOCUMENTS | 17 |
| | Document A : Ordre du jour | A(1-2) |
| | Document B : Lettre de Michèle Caron et réponse de la secrétaire générale | B(1-5) |
| | Document C : Lettre de Paul Deguire | C(1-2) |
| | Document D : Lettre des associations AEUM, APAPUM et ATTUM | D(1-3) |
| | Document E : Rapport du recteur et vice-chancelier | E(1-8) |
| | Document F : Objectifs de l'Équipe de direction | F(1-26) |
| | Document G : Procès-verbal CCJ-050516 | G(1-29) |
| | Document H : Modification à la Loi sur l'Université de Moncton | H(1-3) |
| | Document I : Nominations | I(1-8) |
| | Document J : Rapport sur les inscriptions | J(1-11) |

Nota bene :

- 1) Seules les propositions dont le numéro est accompagné d'un **R** (pour « résolution ») ont été adoptées. Les propositions qui ont été déposées, retirées ou rejetées portent un numéro accompagné d'un **P**.
- 2) Les procès-verbaux du Conseil des gouverneurs peuvent être consultés sur le site Web à l'adresse suivante : <http://www.umoncton.ca/etudeacadiennes/centre/archivescum/arcum2.html>
- 3) Par mesure d'économie et conformément à la résolution R : 13-CGV-960615, la présente version du procès-verbal ne renferme pas en annexe les documents déjà expédiés pour la réunion. On peut consulter la version complète ou se procurer une photocopie des annexes au Secrétariat général.

1. OUVERTURE

Le président souhaite la bienvenue aux membres à la 178^e séance du Conseil des gouverneurs. Il donne la liste des personnes excusées. La réunion commence à 8 h 30.

2. MINUTE DE RECUEILLEMENT

Le président demande aux membres de se recueillir quelques instants.

3. ACCUEIL DES NOUVEAUX MEMBRES

Le président souhaite la bienvenue à Raymond Gionet, représentant l'Association des anciens, anciennes et amis de l'UMCS et à André G. Richard, représentant la région du Sud-Est.

4. CONSTATATION DE LA RÉGULARITÉ DE LA CONVOCATION

La secrétaire générale confirme la régularité de la convocation.

5. VÉRIFICATION DU DROIT DE PRÉSENCE

Tout est en règle, selon la secrétaire générale.

6. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Voir le Document A, p. 1-2

La rubrique 16 est retirée.

R : 01-CGV-050917

Annie C. Daneault, appuyée par Conrad Ferguson, propose :

« Que le Conseil des gouverneurs adopte l'ordre du jour tel que modifié. »

| | | |
|--------------|---------|---------|
| Vote sur R01 | unanime | ADOPTÉE |
|--------------|---------|---------|

7. CORRESPONDANCE**7.1 Lettre de Michèle L. Caron et réponse de la secrétaire générale**

Voir le Document B, p. 1-5

Cette lettre sera traitée à la rubrique 13.2.

7.2 Lettre de Paul Deguire

Voir le Document C, p. 1-2

Cette lettre sera traitée à la rubrique 13.2.

7.3 Lettre des associations AEUM, APAPUM et ATTUM

Voir le Document D, p. 1-3

Cette lettre sera traitée à la rubrique 19.

8. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL CGV-050618

Corrections

- < À la page 7, rubrique 12.1, le paragraphe précédent la résolution 04, 9^e ligne, il faut lire ... Il se peut qu'un autre 20 M \$ soit annoncé...
 - < À la page 7, rubrique 12.2, 8^e ligne, il faut lire : ... de l'Université de Moncton ainsi que des représentants de l'Université de Sherbrooke.
 - < À la page 16, rubrique 23 (Armand Caron), avant dernière ligne, il faut lire ... joue son rôle universitaire dans le nord-est.

R : 02-CGV-050917

Alida Léveillé-Brown, appuyée par Raymond Chiasson, propose :

« Que le procès-verbal CGV-050618 soit adopté tel que corrigé. »

La représentante des professeures et professeurs du Campus de Moncton suggère, lorsque l'on fait référence aux personnes qui ont fait parvenir de la correspondance, d'indiquer à quel titre elles écrivent.

9. AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL (CGV)

9.1 (12.1) Projet de vérification : État des infrastructures physiques

Le recteur et vice-chancelier fait savoir que les projets de construction ou de rénovation des résidences sont complétés et les étudiantes et étudiants s'y sont déjà installés. Quant à l'état des infrastructures physiques, il en sera question dans le rapport du recteur et vice-chancelier.

9.2 (12.2) Formation médicale

Faisant suite aux discussions et recommandations de la dernière réunion, le recteur et vice-chancelier donne un compte rendu des suivis effectués en ce qui concerne la formation médicale. Il rappelle que les membres du Conseil des gouverneurs avaient formulé deux préoccupations majeures face à ce dossier : a) le coût des infrastructures ne devaient pas être défrayé à même le budget des infrastructures ni celui des opérations; en somme on ne devaient pas prendre les ressources de l'Université pour ce projet; et b) la lettre de la ministre de l'Éducation concernant la formation médicale et particulièrement le Comité de gestion ne confirmait pas la position de l'Université de Moncton. Tel que l'avait demandé le Conseil des gouverneurs, le président et le recteur et vice-chancelier ont rencontré la ministre de l'Éducation ainsi que le ministre de la Santé et du Mieux-être pour faire le point sur le dossier et faire valoir les préoccupations du Conseil des gouverneurs. Par rapport aux infrastructures, l'Université avait proposé de loger la formation médicale dans l'édifice Jacqueline-Bouchard moyennant des coûts de rénovation et de construction de l'ordre de 3,5 M \$. Le gouvernement ne pouvait pas financer cela. Le recteur et vice-chancelier leur a proposé de loger le programme dans l'édifice Raymond-Frenette, ce qui a été accepté incluant une subvention de 1,2 M \$ sur trois ans pour effectuer les rénovations nécessaires pour accueillir le programme. Quant au Comité de gestion, la composition demeure inchangée, mais l'Université a obtenu un droit de véto en ce qui concerne les aspects qui relèvent du ressort de l'Université de Moncton, par exemple la bibliothèque, les Services aux étudiantes et étudiants, etc. Le gouvernement a fait preuve d'une véritable écoute après la réunion du Conseil des gouverneurs du 16 juin.

La confirmation du projet s'est soldée par l'annonce du Centre de formation médicale du Nouveau-Brunswick lors d'une conférence de presse tenue le 25 juillet 2005 au Campus de Moncton.

9.3 **(19) Régimes de retraite**

Le recteur et vice-chancelier explique la situation actuelle des régimes de retraite. En raison des rendements difficiles au cours des années, les régimes étaient déficitaires sur la base de continuité et sur la base de solvabilité. Toutefois, les rendements ont été meilleurs durant la dernière année, ce qui a permis d'éponger le déficit de continuité. Cependant, le déficit de solvabilité demeure un défi de taille. Il est de l'ordre d'environ 38 M \$. Selon la règle, le déficit doit être remboursé sur une période de cinq ans. L'Université a obtenu un prolongement de 15 ans pour rembourser cette dette, ce qui représente un remboursement d'environ 4 M \$ par année pour les quinze prochaines années. Une série d'options ont été examinées dont celle de l'exemption de la règle de solvabilité. Ceci est prévu dans la Loi et requiert une décision du Cabinet provincial. Présentement, l'Université discute avec les ministres des circonscriptions près des campus afin de les sensibiliser à la situation et aussi de voir s'il y a possibilité que la solvabilité soit garantie par le gouvernement. Le ministre des Finances se dit prêt à évaluer la possibilité de garantir la solvabilité pour un certain nombre d'années. Il donnera une réponse avant la fin de l'année financière.

Un membre demande si la *University of New Brunswick* vit la même situation que l'Université de Moncton par rapport à son régime de retraite. Le recteur et vice-chancelier indique que cette université avait un défi important, mais elle a réussi, grâce à un avenant dans la politique de son régime, à régler sa situation.

Un autre membre se renseigne à savoir si les surplus des caisses peuvent être utilisés pour rembourser le déficit de solvabilité.

Selon le recteur et vice-chancelier, les surplus pourraient seulement être utilisés si l'Université était dans une situation de congé de paiement. Pour l'instant, il reste deux solutions pour faire face au défi : a) obtenir une exemption de la règle de solvabilité ou b) faire les paiements, ce qui impose un fardeau important sur le budget de fonctionnement.

10. **RAPPORT DU RECTEUR ET VICE-CHANCELLIER**

Voir le Document E, p. 1-8

Le recteur et vice-chancelier présente le contenu de son rapport qui porte sur les volets suivants : a) dossiers prioritaires (la planification, la formation médicale, la Campagne Excellence, le dossier Financement : science infirmière, l'infrastructure, la rentrée et les régimes de pension); b) activités et événements divers (évaluation des programmes, formation, rapports et plans stratégiques, AAAUM et reconnaissances et c) Bilan - objectifs de l'Équipe de direction.

R : 03-CGV-050917

Raymond Chiasson, appuyé par Kevin Roussel, propose :

« Que le Conseil des gouverneurs reçoive le Rapport du recteur et vice-chancelier. »

Vote sur R03

unanime

ADOPTÉE

11. **OBJECTIFS DE L'ÉQUIPE DE DIRECTION**

Voir le Document F, p. 1-26

Le recteur et vice-chancelier explique le plan du document et remercie les membres de l'Équipe de direction pour leur contribution dans la planification du contenu et particulièrement le Secrétariat général pour la rédaction et la production du document.

À l'aide de diapositives électroniques, il présente les objectifs triennaux (2005-2008) de l'Équipe de direction, année universitaire 2005-2006. Les objectifs portent sur les thèmes suivants : les axes de développement en formation et en recherche; le recrutement étudiant et la rétention; la planification financière triennal et les infrastructures physiques; la relève du personnel; l'image de marque de l'Université; les structures organisationnelles et le rayonnement de l'Université dans le milieu.

11. OBJECTIFS DE L'ÉQUIPE DE DIRECTION (suite)

Le représentant des professeures et professeurs du Campus d'Edmundston mentionne que le gouvernement du Nouveau-Brunswick veut mettre sur pied une commission de l'enseignement supérieur et s'interroge à savoir pourquoi les objectifs n'en font pas mention.

Le recteur et vice-chancelier souligne que les objectifs des années précédentes en faisaient mention, mais la commission n'a jamais été mise sur pied. La presse anglophone fait allusion à cette future commission périodiquement parce que le problème se pose pour les universités anglophones. La Miramichi aimerait que la *Saint Thomas University* retourne dans cette région et il y a des pressions de la part de certains élus de la région de Moncton qui réclament le besoin d'une université anglophone dans cette localité.

La représentante des professeures et professeurs du Campus de Moncton soulève quelques préoccupations face à certains objectifs. Elle mentionne que le développement des axes prioritaires en recherche est un point délicat pour le corps professoral puisque ça peut porter atteinte à la liberté académique. Sur le plan du recrutement du corps professoral, elle souligne l'importance de maintenir les bourses pour les femmes. Aussi, par rapport aux paramètres pour la reconfiguration des programmes, elles souhaite que ceux-ci respectent la spécialisation des disciplines.

Le recteur et vice-chancelier explique que l'Université doit s'inscrire dans la mouvance des universités canadiennes où les axes de recherche sont définies et servent de moyen pour donner une certaine notoriété à l'Université. Lorsque le Sénat académique a mandaté la Faculté des études supérieures et de la recherche de développer les créneaux de recherche, il était clair qu'il fallait aussi respecter la recherche individuelle et celle-ci sera toujours appuyée par l'Université. En ce qui concerne le recrutement professorale, il y a deux types de bourses, celles réservées pour la promotion de l'équité dans la dotation des professeures et professeurs et une autre pour voir à combler les postes dans les disciplines où le recrutement s'avère difficile. Quant à la reconfiguration des programmes, le recteur et vice-chancelier ajoute que c'est un débat qui doit se faire à l'Université de Moncton puisqu'il faut examiner la façon de livrer et de composer les programmes.

D'autres membres ont commenté à l'effet que le document sur les objectifs est probablement le plus important parmi ceux qui ont été distribués pour la réunion. Le rôle premier d'un Conseil des gouverneurs est de s'assurer qu'il y a un plan stratégique pour l'Institution.

Aussi, en ce qui concerne le recrutement étudiant, on s'interroge à savoir si l'Université prévoit accorder l'accès aux anglophones.

Le recteur et vice-chancelier signale qu'il y a actuellement deux structures d'accueil pour les étudiantes et étudiants anglophones. Il y a d'abord le groupe pont pour celles et ceux qui étudient dans les classes d'immersion en français. Ensuite, il y a le Centre international de l'apprentissage du français au Campus de Shippagan. Ce dernier offre des programmes de formation linguistique et culturelle à des non-francophones.

R : 04-CGV-050917

Alida Léveillé-Brown, appuyée par Pauline Banville-Pérusse, propose :

« Que le Conseil des gouverneurs adopte le rapport Objectifs triennaux 2005-2008 de l'Équipe de direction de l'Université de Moncton (année universitaire 2005-2006). »

Vote sur R04

unanime

ADOPTÉE

Pause de 10 h 10 à 10 h 36.

12. RÉCEPTION DES PROCÈS-VERBAUX CEX-050618 (extraordinaire) ET CEX-050829

R : 05-CGV-050917

Gaston Poitras, appuyé par Conrad Ferguson, propose :

« Que le Conseil des gouverneurs reçoive les procès-verbaux CEX-050618 (extraordinaire) et CEX-050829. »

| | | |
|--------------|---------|---------|
| Vote sur R05 | unanime | ADOPTÉE |
|--------------|---------|---------|

13. AFFAIRES DÉCOULANT DES PROCÈS-VERBAUX (CEX)

13.1 CEX-050618 (extraordinaire)

Aucune.

13.2 CEX-050829

13.2.1 (3.1) Lettre de Michèle L. Caron et réponse de la secrétaire générale

Dans sa lettre, madame Caron, présidente de l'Assemblée départementale de la Faculté de droit, exprime des préoccupations à l'égard d'une politique administrative portant sur la gestion des ressources financières.

Le Comité exécutif ne porte pas de jugement sur la légitimité des propos de madame Caron. Toutefois, il est d'avis que ce type de préoccupations devrait être adressé aux gestionnaires de l'Université qui sont désignés par le Conseil des gouverneurs pour s'occuper de ce genre de travail. Une lettre en ce sens a été expédiée à madame Caron.

13.2.2 (3.2) Lettre de Paul Deguire

La lettre de monsieur Deguire, président de l'ABPPUM à l'époque, rappelle l'importance de respecter les articles 33.11 et 33.15 de la convention collective signée entre l'Université de Moncton et l'ABPPUM.

Dans sa réponse à monsieur Deguire, le recteur et vice-chancelier le remercie d'avoir porté à son attention cet élément. De plus, il le rassure que s'il y a déclaration de redondance en raison de fermeture de programme, l'Université a la ferme intention de respecter la convention collective.

13.2.3 (9) Demande du Comité de retraite du Régime de pension des professeures, professeurs et bibliothécaires de l'Université de Moncton

R : 06-CGV-050917

André G. Richard, appuyé par Daniel Bélanger, propose :

« Que le Conseil des gouverneurs accepte les modifications proposées à l'alinéa 4.01 b) du règlement du Régime de pension des professeures, professeurs et bibliothécaires de l'Université de Moncton, afin qu'il se lise comme suit :

4.01 b) Le Comité de retraite est composé de douze membres résidant au Canada, soit :

- i) cinq professeures, professeurs ou bibliothécaires qui participent au régime, dont un de l'UMCS et un de l'UMCE;*
- ii) cinq membres nommés par l'employeur dont au moins un participant ou une participante du régime;*
- iii) un onzième membre choisi par les dix membres susmentionnés;*

13.2.3 (9) Demande du Comité de retraite du Régime de pension des professeures, professeurs et bibliothécaires de l'Université de Moncton (suite)

R : 06-CGV-050917 (suite)

iv) le douzième membre choisi par et parmi les participants ou participantes à la retraite. »

Vote sur R06

unanime

ADOPTÉE

13.2.4 (11) Médaille d'honneur

R : 07-CGV-050917

Yvon Fontaine, appuyé par Raymond Chiasson, propose :

« Que le Conseil des gouverneurs accepte d'attribuer une Médaille d'honneur de l'Université de Moncton à la famille Irving. »

Certains sont d'avis qu'il serait préférable d'accorder la médaille à un membre de la famille. D'autres préfèrent la remettre à la famille de manière à reconnaître la contribution de MM. J. D. Irving et J. K. Irving. Ces deux individus ont contribué énormément et ont donné beaucoup de leur temps à la Campagne Excellence.

Vote sur R07

Pour 14

Abstention 1

ADOPTÉE

14. RÉCEPTION DU PROCÈS-VERBAL CCJ-050516

Voir le Document G, p. 1-29

R : 08-CGV-050917

Cédric Landry, appuyé par Kevin Roussel, propose :

« Que le Conseil des gouverneurs reçoive le procès-verbal CCJ-050516. »

Vote sur R08

unanime

ADOPTÉE

15. AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL (CCJ)

15.1 Évaluation du programme de Baccalauréat en sciences forestières

R : 09-CGV-050917

Daniel Bélanger, appuyé par Pauline Roy, propose :

« Que le Conseil des gouverneurs accepte les recommandations suivantes du vice-recteur à l'enseignement et à la recherche à la suite de l'évaluation externe des programmes de sciences forestières :

Recommandation 1

Que la Faculté de foresterie mette davantage l'accent sur l'apprentissage interactif dans ses activités d'enseignement et qu'elle continue d'améliorer les travaux pratiques qui préparent au travail sur le terrain.

15.1 Évaluation du programme de Baccalauréat en sciences forestières (suite)

R : 09-CGV-050917 (suite)

Recommandation 2

Que la Faculté de foresterie accorde une haute priorité à ses relations avec le milieu dans le but d'accroître ses initiatives de recherche et d'enseignement et de faciliter la représentation des niveaux supérieurs de gestion du secteur des ressources forestières.

Recommandation 3

Que l'UMCE et la Faculté de foresterie assurent une aide tangible aux professeures et professeurs de la Faculté dans le démarrage de nouvelles activités de recherche.

Recommandation 4

Que l'UMCE et la Faculté de foresterie procèdent à un réaménagement de certaines de ses ressources afin de les affecter au recrutement et à la rétention ainsi qu'à l'établissement et au maintien de relations soutenues avec l'industrie.

Recommandation 5

Que la Faculté de foresterie se dote d'un plan de recrutement étudiant élaboré en tenant compte des suggestions de l'examinateur.

Recommandation 6

Que l'UMCE et la Faculté de foresterie attribuent le financement approprié au maintien des collections en bibliothèque et la mise à jour périodique de l'équipement des laboratoires.

Recommandation 7

Que la direction de la Forêt expérimentale fasse les démarches nécessaires pour augmenter le financement dévolu à celle-ci afin qu'elle puisse remplir ses fonctions de formation, de recherche et de service à la collectivité.

Recommandation 8

Que l'UMCE assure le financement nécessaire au remplacement périodique approprié des logiciels spécialisés utilisés dans le cadre des cours de la Faculté.

Recommandation 9

Que l'UMCE mette à la disposition du corps professoral un service de pédagogie universitaire. »

Vote sur R09

unanime

ADOPTÉE

15.2 **Évaluation du programme de Baccalauréat en sciences et technologie des aliments (biotechnologie)**

R : 10-CGV-050917

André G. Richard, appuyé par Lise Bastarache, propose :

« Que le Conseil des gouverneurs accepte les recommandations suivantes du vice-recteur à l'enseignement et à la recherche à la suite de l'évaluation externe du programme de Baccalauréat en sciences et technologie des aliments (biotechnologie) :

Recommandation 1

Que le programme de Baccalauréat en sciences et technologie des aliments (biotechnologie) soit aboli à compter du 1^{er} janvier 2006.

Recommandation 2

Que la Faculté des sciences de la santé et des services communautaires entreprenne les démarches auprès du Comité des programmes afin qu'il procède à l'abolition des cours et des sigles (SCAL) en sciences des aliments. »

| | | |
|--------------|---------|---------|
| Vote sur R10 | unanime | ADOPTÉE |
|--------------|---------|---------|

15.3 **Évaluation des programmes de sociologie**

Un membre s'interroge sur l'impact des changements proposés en fonction des paramètres de la reconfiguration des programmes.

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche ainsi que le recteur et vice-chancelier signalent que la reconfiguration des programmes présentera une vision plus large par rapport à l'ensemble des programmes de premier cycle. Les recommandations liées à l'évaluation sont plus ponctuelles et s'appliquent à un programme en particulier. Une fois que les paramètres de la reconfiguration seront acceptés, chaque faculté devra établir un calendrier d'application des paramètres aux programmes de premier cycle. De plus, dans le cadre du cycle de l'évaluation des programmes, les évaluateurs étudieront les programmes en fonction des paramètres de reconfiguration.

R : 11-CGV-050917

Annie C. Daneault, appuyée par Raymond Chiasson, propose :

« Que le Conseil des gouverneurs accepte les recommandations suivantes du vice-recteur à l'enseignement et à la recherche à la suite de l'évaluation externe des programmes de sociologie :

Recommandation 1

Que le Département de sociologie et la Faculté des arts et des sciences sociales (FASS) révisent les programmes de sociologie à la lumière des recommandations de l'examinateur, dont :

- < la diminution du nombre d'axes de cinq à trois;
- < le regroupement et une nouvelle articulation de certains contenus de cours portant sur les thèmes d'enseignement retenus et la création d'un nouveau cours sur la mondialisation;
- < un redressement de la séquence de certains cours obligatoires;
- < une nouvelle articulation des cours de méthode/recherche/statistiques.

15.3 Évaluation des programmes de sociologie (suite)

R : 11-CGV-050917 (suite)

Recommandation 2

À l'instar de la recommandation qui a été acheminée à la Faculté des arts et des sciences sociales lors de l'évaluation des programmes de philosophie, que la FASS et le Département de sociologie examinent la possibilité de modifier la structure du programme de spécialisation en sociologie dans le but de diminuer de 18 le nombre de crédits de cours en sociologie dévolus à la spécialisation en les remplaçant par un projet de fin d'études d'une valeur de 15 crédits et d'un cours de 3 crédits dont l'objectif principal serait de préparer l'étudiante ou l'étudiant à réaliser son projet de fin d'études. Nous croyons qu'une telle reconfiguration du programme de spécialisation offrirait à l'étudiante ou l'étudiant une formation plus approfondie dans son domaine d'études et permettrait en même temps de diminuer de façon importante le nombre de cours à fréquentation limitée. La Faculté donnera suite à la présente recommandation auprès du vice-recteur à l'enseignement et à la recherche au plus tard dix-huit mois après son acceptation par le Sénat académique.

Recommandation 3

Comme suite à la recommandation précédente, que la FASS et le Département de sociologie examinent la possibilité de rendre identiques les profils de cours de la majeure et de la spécialisation, sauf pour les 18 crédits inhérents à la spécialisation et spécifiés à la recommandation 2.

Recommandation 4

Que les programmes de majeure et de mineure en sociologie soient maintenus en tenant compte des modifications qui suivront la mise en oeuvre de la recommandation 1.

Recommandation 5

Que la FASS et le Département de sociologie abolissent le programme de Certificat en sociologie, étant donné qu'il n'y a pas eu d'inscriptions dans ce programme depuis au-delà de cinq ans.

Recommandation 6

Que le Département de sociologie et la FASS poursuivent leurs démarches avec leurs partenaires en vue de mettre sur pied un projet de programme articulé en criminologie.

Recommandation 7

Que la FASS et le Département de sociologie continuent leurs collaborations avec leurs partenaires de l'Université relativement à l'élaboration des programmes de maîtrise en économie politique du développement et en études acadiennes.

Recommandation 8

Que le Département de sociologie et la FASS se dotent le plus rapidement possible d'un plan de remplacement des professeurs et professeures de sociologie qui prendront leur retraite. Ce plan devra être conséquent avec les trois axes retenus, les thèmes d'enseignement à dispenser, les différentes compétences méthodologiques recherchées et la création éventuelle d'un programme en criminologie.

15.3 Évaluation des programmes de sociologie (suite)

R : 11-CGV-050917 (suite)

Recommandation 9

Que la FASS et le Département de sociologie, de concert avec le Bureau de liaison de l'Université, élaborent et mettent en oeuvre un projet dynamique de recrutement afin d'augmenter le nombre d'étudiants et d'étudiantes dans les programmes de sociologie, particulièrement dans la spécialisation et la majeure.

Recommandation 10

Que la doyenne de la FASS, en collaboration avec les doyens des études des campus d'Edmundston et de Shippagan, coordonne la création d'une UARD en sociologie dont l'objectif de départ porterait sur l'examen des diverses recommandations évoquées ci-dessus et leur mise en oeuvre. »

| | | |
|--------------|---------|---------|
| Vote sur R11 | unanime | ADOPTÉE |
|--------------|---------|---------|

15.4 Abolition du Certificat en administration du personnel de type B

R : 12-CGV-050917

Yvon Fontaine, appuyé par Gaston Poitras, propose :

« Que le Conseil des gouverneurs accepte l'abolition du Certificat en administration du personnel de type B. »

| | | |
|--------------|---------|---------|
| Vote sur R12 | unanime | ADOPTÉE |
|--------------|---------|---------|

15.5 Abolition du programme de Baccalauréat en gestion des pêches

R : 13-CGV-050917

Yvon Fontaine, appuyé par Cédric Landry, propose :

« Que le Conseil des gouverneurs accepte l'abolition du programme de Baccalauréat en gestion des pêches. »

| | | |
|--------------|---------|---------|
| Vote sur R13 | unanime | ADOPTÉE |
|--------------|---------|---------|

16. CRÉATION D'UN INSTITUT

Cette rubrique a été retirée.

17. MODIFICATIONS À LA LOI SUR L'UNIVERSITÉ DE MONCTON

Voir le Document H, p. 1-3

Le recteur et vice-chancelier explique les motifs des membres du Sénat académique pour demander une modification à la Loi sur l'Université de Moncton ainsi qu'aux règlements. Il précise que le Sénat académique a adopté ces propositions de changement à l'unanimité.

R : 14-CGV-050917

Jean-Guy Finn, appuyé par Conrad Ferguson, propose :

« Le Sénat académique recommande au Conseil des gouverneurs :

17. MODIFICATIONS À LA LOI SUR L'UNIVERSITÉ DE MONCTON (suite)

R : 14-CGV-050917 (suite)

- a) Que le nombre de directrices ou directeurs d'école qui siègent d'office au Sénat académique soit de deux. Que les deux directrices ou directeurs d'école qui siègent au Sénat académique soient désignés par l'ensemble des directrices ou directeurs d'école pour un mandat de trois ans;
- b) que le nombre de professeures ou professeurs sénateurs élus par le personnel enseignant du Campus de Moncton passe de 12 à 14;
- c) que les élections des membres du Sénat académique prévus à l'alinéa 7(1) f) se fassent selon le mode de scrutin universelle à partir de listes de candidates ou candidats par faculté;
- d) que le nombre de sénatrices ou sénateurs par faculté soit déterminé en se basant sur le pourcentage de professeures ou professeurs de chacune des facultés en rapport avec le nombre total de professeures ou professeurs au Campus de Moncton, et que la distribution soit révisée par le secrétaire général ou la secrétaire générale à tous les cinq ans, s'il y a lieu. Les directrices ou directeurs d'école élus au Sénat académique sont considérés comme faisant parti du nombre de sénatrices ou sénateurs alloué aux facultés. »

Vote sur R14

unanime

ADOPTÉE

18. NOMINATION

18.1 Secrétaire générale

R : 15-CGV-050917

Yvon Fontaine, appuyé par Cédric Landry, propose :

« Que **Lynne Castonguay** soit nommée secrétaire générale de l'Université de Moncton à compter du 1^{er} janvier 2006. »

Vote sur R15

unanime

ADOPTÉE

19. RAPPORT DU COMITÉ DE GOUVERNANCE : NOMINATIONS À DES COMITÉS DU CONSEIL DES GOUVERNEURS

Voir le Document I, p. 1-8

Le Comité de gouvernance a, entre autres, l'attribution suivante : proposer des candidatures (...) pour les postes à pourvoir au sein de divers comités permanents. Le président du Comité présente le rapport du travail accompli à cet égard.

19.1 Comité d'appel pour cause disciplinaire majeure

R : 16-CGV-050917

Mise en candidature :

Raymond Chiasson

Proposé par Jean-Guy Finn

Raymond Chiasson est élu membre du Comité d'appel pour cause disciplinaire majeure

19.2 Comité de finance : présidence**R : 17-CGV-050917**

Mise en candidature :

Lise Bastarache

Proposée par Jean-Guy Finn

Lise Bastarache est élue présidente du Comité de finance.**19.3 Comité de vérification****R : 18-CGV-050917**

Mises en candidature :

Raymond Gionet
André G. RichardProposé par Jean-Guy Finn
Proposé par Jean-Guy Finn**Raymond Gionet et André G. Richard** sont élus membres du Comité de vérification.**19.4 Comité de vérification : présidence****R : 19-CGV-050917**

Mise en candidature :

Conrad Ferguson

Proposé par Jean-Guy Finn

Conrad Ferguson est élu président du Comité de vérification.**19.5 Comité de placement****R : 20-CGV-050917**

Mise en candidature :

Robert Després

Proposé par Jean-Guy Finn

Robert Després est élu membre du Comité de placement.**19.6 Comité de gouvernance****R : 21-CGV-050917**

Mise en candidature :

André G. Richard

Proposé par Jean-Guy Finn

André G. Richard est élu membre du Comité de gouvernance.**19.7 Lettre des associations AEUM, APAPUM et ATTUM**

Voir le Document D, p. 1-3

Dans leur lettre, les présidents des associations (AEUM, APAPUM et ATTUM) demandent d'être représentés au Conseil des gouverneurs au même titre que l'ABPPUM. Cette demande avait déjà été faite auprès du Conseil des gouverneurs et celui-ci avait décidé de ne pas changer sa composition. À la suite de cette dernière demande, le Conseil des gouverneurs a demandé au Comité de gouvernance de se pencher sur la question.

Le Comité de gouvernance a effectué un sondage auprès d'universités canadiennes concernant la composition des conseils des gouverneurs. Après étude des données, le Comité de gouvernance arrive à la conclusion que la composition du Conseil des gouverneurs de l'Université de Moncton est semblable à celle des universités des provinces de l'Atlantique, tant au niveau de sa taille que de l'équilibre entre la communauté interne et externe de l'Université.

19.7 Lettre des associations AEUM, APAPUM et ATTUM (suite)

R : 22-CGV-050917

Jean-Guy Finn, appuyé par Pauline Roy, propose :

« Que le Conseil des gouverneurs maintienne le statu quo quant à sa composition. »

| | | |
|--------------|---------|---------|
| Vote sur R22 | unanime | ADOPTÉE |
|--------------|---------|---------|

R : 23-CGV-050917

Jean-Guy Finn, appuyé par Aubrey Cormier, propose :

« Qu'un mécanisme formel soit mis en place dans chaque campus pour informer les représentantes et représentants des associations du personnel non-enseignant face aux dossiers à l'étude aux réunions du Conseil des gouverneurs. »

| | | |
|--------------|---------|---------|
| Vote sur R23 | unanime | ADOPTÉE |
|--------------|---------|---------|

20. RAPPORT SUR LES INSCRIPTIONS

Voir le Document J, p. 1-11

Le recteur et vice-chancelier présente les statistiques des inscriptions en date du 15 septembre. Dans l'ensemble, on voit une légère augmentation, surtout au Campus de Moncton. On remarque toutefois une légère diminution aux campus d'Edmundston et de Shippagan. Cependant, cela ne représente pas une situation hors contrôle.

Aussi, ces statistiques ne comprennent pas les inscriptions à temps partiel. Une fois calculées, cela pourrait représenter 400 étudiantes ou étudiants équivalents temps plein supplémentaires.

21. SUIVI DE LA RÉUNION DU SÉNAT ACADEMIQUE SAC-050819

Toutes les rubriques traitées au Sénat académique ont fait l'objet de l'une ou l'autre des réunions du Conseil des gouverneurs des 16 et 17 septembre.

22. AFFAIRES NOUVELLES

Aucune.

23. PROCHAINE RÉUNION

La prochaine réunion du Conseil des gouverneurs aura lieu le samedi 3 décembre 2005 à Moncton précédée du dîner de Noël le 2 décembre 2005.

24. CLÔTURE

La séance est levée à 12 h 10.

Contresigné le _____

Jeannot Castonguay, président

Colette Landry Martin, secrétaire générale